



ANNEXE 3 : Infrastructures dédiées et leurs propriétaires*

Camp de Base – phase finale :

PORTEUR DU PROJET	La Ville de Rueil Malmaison
Propriétaire Terrain	Ville de Rueil Malmaison
Propriétaire Gymnase	Ville de Rueil Malmaison
Propriétaire Piscine	Ville de Rueil Malmaison
Propriétaire Salle de musculation	Ville de Rueil Malmaison

Désignation du terrain : Stade du Parc

298 Avenue Napoléon Bonaparte
92500 Rueil-Malmaison

Désignation du gymnase : Complexe Sportif Le Stadium

1 Rue Geneviève Courturier
92500 Rueil-Malmaison

Désignation de la piscine : Piscine des Closeaux

3 Boulevard Marcel Pourtout
92500 Rueil-Malmaison

Désignation de la salle de musculation :

Stade du Parc
298 Avenue Napoléon Bonaparte
92500 Rueil-Malmaison

*Conformément à l'article 1.1. de la Convention, les installations de l'hôtel retenu par la CRO qui correspondraient à des infrastructures du camp de base en tant que telles (i.e. piscine, salle de musculation) ne sont pas concernées par la Convention et la mise à disposition par le PORTEUR qui s'en suit. La Centrale de Réservation Officielle en fait son affaire en lien avec France 2023 et l'hôtel concerné dans un contrat spécifique.